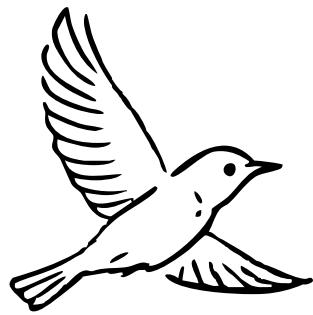


ARTIFICIALISATION

DES TERRES

AGRICOLES :

COMPRENDRE ET AGIR



ARTIFICIALISATION DES TERRES AGRICOLES : COMPRENDRE ET AGIR

Avant-Propos

En Île-de-France, plus qu'ailleurs, les terres agricoles sont menacées par l'urbanisation. La région est la plus urbanisée de France et conserve un rythme d'artificialisation élevé par rapport au reste du territoire¹. Le dynamisme économique implique une consommation importante d'espaces, en particulier agricoles.

Les conséquences de la transformation des terres agricoles en surfaces artificialisées sont nombreuses et souvent mal connues. Ce livret explique ce phénomène d'étalement urbain qui modifie les paysages, menace fortement la biodiversité et la production agricole d'une profession qui est déjà en difficulté. Pour dépasser ces constats et préserver dès maintenant les terres agricoles, des outils et des retours d'expériences illustrent les leviers qui peuvent être actionnés pour réussir la transition foncière.

Ce livret est l'aboutissement de la campagne « Laisse béton » organisée par FNE Île-de-France au printemps 2022. Chaque semaine pendant 6 semaines, un enjeu majeur lié à l'artificialisation des terres agricoles était développé. Ces six thèmes sont détaillés dans ce livret, avec une idée reçue, des chiffres clés, des définitions, des solutions et des leviers d'action. Les informations communiquées lors de la campagne ont été enrichies et mises à jour, nous remercions Solène Gilbert (pro bono DRIEAT) pour son travail ainsi que l'ADEME.



08 La maîtrise de l'étalement urbain et l'objectif « Zéro artificialisation nette »

- 08 Artificialiser c'est altérer durablement les sols
- 09 En Île-de-France, urbanise-t-on beaucoup ?
- 11 Le ZAN « Zéro Artificialisation Nette »
- 12 Et concrètement, quelles solutions ?



16 Les paysages, leviers d'action d'un aménagement plus sobre

- 16 Le paysage, c'est ce que nous percevons
- 17 Tous les paysages se valent-ils ?
- 18 Et concrètement, quelles solutions ?



19 La biodiversité, meilleure alliée de notre agriculture, première impactée par l'artificialisation

- 19 Les milieux agricoles sont des écosystèmes
- 20 L'agriculture intensive détruit la biodiversité et la qualité des sols
- 23 Et concrètement, quelles solutions ?



24 La souveraineté alimentaire : reconnecter agriculture, alimentation et territoires

- 24 L'agriculture française peut-elle nourrir toute la population ?
- 25 Et concrètement, quelles solutions ?



27 Le monde agricole sous tensions

- 27 Bref panorama de l'agriculture francilienne après des années d'évolutions
- 29 Des pressions qui se cumulent
- 31 Retour d'expérience



32 Aujourd'hui et demain : nourrir sans détruire

- 32 Une autre voie est possible
- 33 Une agriculture riche de diversités
- 34 Et concrètement, quelles solutions ?

La maîtrise de l'étalement urbain et l'objectif « Zéro artificialisation nette »

ARTIFICIALISER C'EST ALTÉRER DURABLEMENT LES SOLS



ARTIFICIALISATION (*des définitions qualitative et quantitative*) 1. On parle d'**artificialisation** pour «l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage» (article L. 101-2-1 du code de l'urbanisme) 2. Il faut distinguer l'**artificialisation** de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), définie comme «la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné» par la loi climat et résilience de 2021¹.

CHIFFRE CLÉ

1300

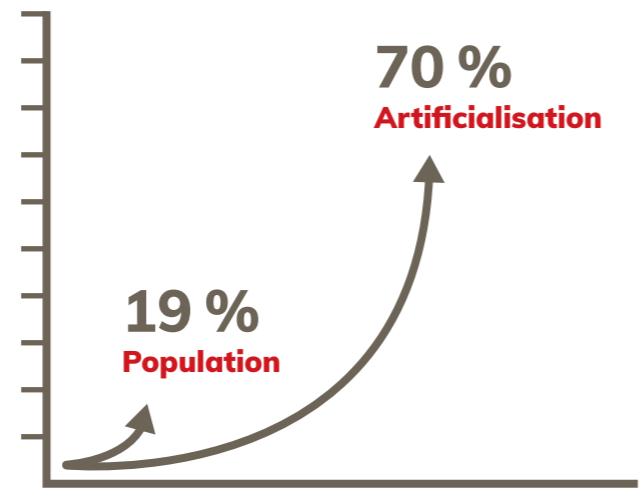
En Île-de-France, l'équivalent de **1 300 terrains de foot** est **artificialisé** chaque année : c'est 4 terrains de foot par jour ! En France, en moyenne et depuis 1982, on a **urbanisé** l'équivalent d'un département tous les 10 ans.

IDÉE REÇUE

« L'urbanisation est un phénomène nécessaire pour répondre aux besoins du développement de la population. »

FAUX ! L'**artificialisation** a augmenté trois fois plus que la population depuis 70 ans ; presque quatre fois plus depuis 40 ans. La progression de l'**artificialisation** en France est supérieure à la moyenne européenne (France Stratégie, 2019). D'ailleurs, rapportée au nombre d'habitants, la France est le pays le plus **artificialisé** d'Europe (47² km **artificialisés** pour 100 000 habitants).

CROISSANCE DE LA POPULATION ET DE L'ARTIFICIALISATION ENTRE 1981 ET 2019 EN FRANCE



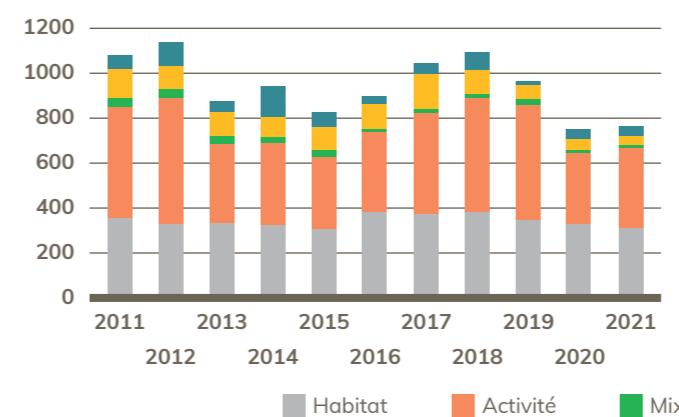
France Stratégie 2019

EN ÎLE-DE-FRANCE, URBANISE-T-ON BEAUCOUP ?

En Île-de-France, entre 2 300 et 2 700 ha/an d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) étaient consommés de la fin des années 80 à la fin des années 90. Le rythme de l'urbanisation a ralenti par la suite à 1 000 ha/an sur la période 2003-2012, pour se rapprocher des chiffres de la décennie actuelle. En Île-de-France, sur la période 2011-2021, la consommation s'établit à 940 ha/an selon les fichiers fonciers (déclarations cadastrales). Le Mode d'Occupation des Sol, qui cartographie l'occupation des sols d'après des photos aériennes, indique une consommation de 774 ha/an³. La différence entre les deux chiffres s'explique par une différence de méthode et de données source. Les chiffres des fichiers fonciers sont les chiffres utilisés au niveau national (calcul de l'**artificialisation** par exemple), ceux du MOS sont retenus au niveau régional (SDRIF par exemple).

CONSOMMATION (HA) D'ENAF EN ÎLE-DE-FRANCE

Du 01/01/2011 au 31/12/2021

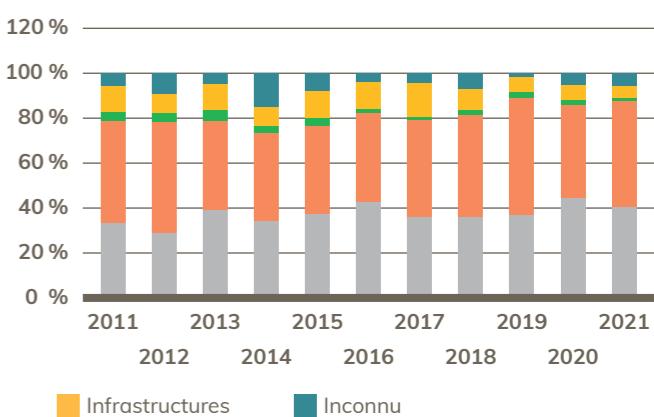


| Données issues du portail de l'**artificialisation** des sols, DGIFIP-CEREMA, Fichiers fonciers sur le portail de l'**artificialisation**⁶

L'Île-de-France est la région la plus **artificialisée** de France métropolitaine (23 % de son territoire en 2021), avec néanmoins de fortes disparités (91 % pour Paris et la petite couronne et 11 % en Seine-et-Marne). Après avoir été pendant longtemps la région qui consomme le plus d'espaces par rapport à sa superficie (> 2 %), elle a réduit le rythme sur la période 2020-2023 pour se rapprocher de celui des autres régions⁴. Entre 2012 et 2018, 92 % des espaces **nouvellement artificialisés** en Île-de-France provenaient des espaces agricoles⁵. Ainsi, pendant longtemps, la ville a grignoté les champs, **limitant ainsi les surfaces disponibles pour les paysans**, parfois sur des terres fertiles comme à Gonesse ou à Saclay. L'urbanisation est majoritairement liée au développement économique et à la construction de logements.

RÉPARTITION DES USAGES DES ENAF CONSOMMÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

Du 01/01/2011 au 31/12/2021



1 La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

2 France Stratégie, d'après les données de l'Agence européenne de l'environnement, satellite copernicus : <https://www.eea.europa.eu/themes/landuse/land-cover-country-fact-sheets/land-cover-country-fact-sheets>

3 SDRIFE selon les chiffres de l'IPR 2024

4 CEREMA pour la DGALN, Analyse de la consommation d'espaces : période du 1er janvier 2009 au 1er janvier 2023, Étude et rapport. lien : <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/601069/analyse-de-la-consommation-d-espaces-période-du-1er-janvier-2009-au-1er-janvier-2023>

5 Corinne Landcover

6 Lien : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/comprendre-et-sensibiliser/consommation-des-espaces-et-artificialisation-definitions>

Cette consommation est liée par la forte activité économique. Contrairement au reste du territoire où la consommation est majoritairement liée à l'habitat (66 % en moyenne¹), en Île-de-France la consommation est majoritairement liée au développement économique (43 % pour l'activité, 38 % pour l'habitat et 10 % pour les infrastructures sur la période 2011-2022).

1961



1990



2025



Illustration du phénomène d'étalement des communes périurbaines sur les champs visibles sur l'outil « Remonter le temps » de l'IGN. Les photos ci-dessus illustrent le développement de Vaux-le-Pénil en Seine-et-Marne

Plusieurs phénomènes participent au développement de l'urbanisation en Île-de-France.

- L'activité économique et industrielle est le secteur le plus consommateur d'espaces, majoritairement lié au commerce et à l'industrie.
- L'attractivité de la région accroît le prix du foncier, notamment au centre de la métropole, et pousse les ménages les plus modestes toujours plus loin des centres urbains et des bassins d'emplois. Un phénomène qui renforce la fracture sociale déjà présente et implique la construction de nouvelles infrastructures.
- La préférence pour l'habitat individuel et la recherche de proximité à la nature renforcent l'étalement urbain. Il est aussi lié à la baisse de la composition des logements (1/3 des logements ne comptait qu'une seule personne en 2017).
- Enfin, l'objectif de construction de 70 000 logements par an pendant 25 ans², n'est pas en adéquation avec cette volonté de réduire l'artificialisation. D'une part, elle est décorrélée de l'évolution démographique (0,2 % soit 29 000 personnes par an entre 2018 et 2022), bien que cela soit à vérifier hors événements exceptionnels comme la pandémie de COVID-19. Et d'autre part, plus la population augmente, plus les infrastructures et les activités économiques sont importantes.

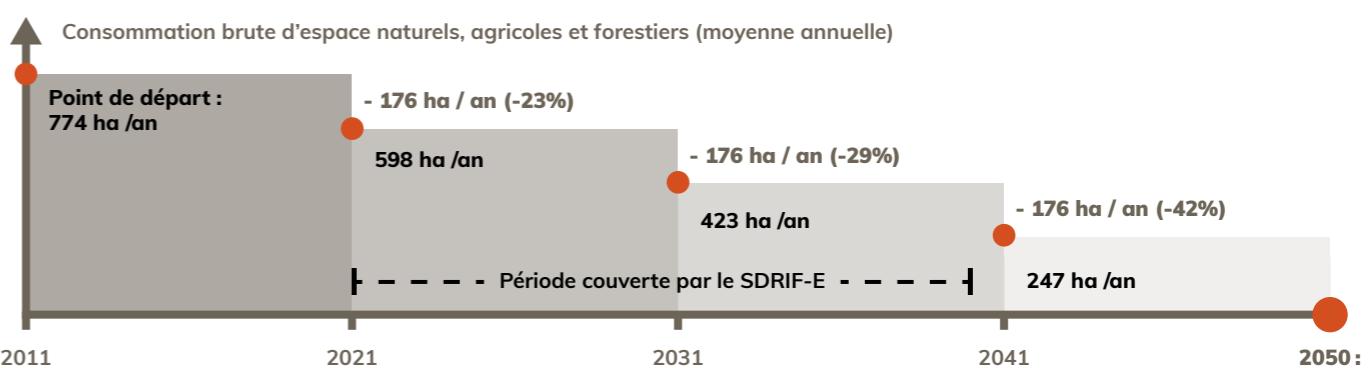
LE ZAN « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE »

Le ZAN est l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050, fixé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. L'artificialisation nette est le solde entre les flux de surfaces artificialisées et celles renaturées. Cela signifie qu'en 2050 il sera encore permis de bétonner, dans certaines conditions et sous réserve que des surfaces équivalentes soient au contraire « renaturées ». **Un équilibre comptable discutable** : si la renaturation fonctionne, il faudra des dizaines, voire des centaines d'années pour que l'espace renaturé ait la même qualité écologique que celle de l'espace artificialisé.

Au détriment de l'approche qualitative retenue pour définir l'artificialisation dans le code de l'urbanisme³, **une définition quantitative est utilisée pour apprécier l'artificialisation nette des sols, comme le solde entre les surfaces artificialisés et renaturés**.

Pour l'instant et jusqu'en 2031, c'est la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui est utilisée pour comptabiliser l'artificialisation. A partir de 2031, l'atteinte

VERS LE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » EN ÎLE-DE-FRANCE



POUR ALLER PLUS LOIN

- Le ZANscope, outil de dialogue territorial, d'aide au positionnement à destination des acteurs de l'urbanisme qui permet de mieux appréhender les enjeux du ZAN et à explorer des solutions pour sa mise en œuvre
- <https://www.vie-publique.fr/eclairage/287326-zero-artificialisation-nette-zan-comment-proteger-les-sols>
- Fascicules ZAN et guide synthétique ZAN du ministère de la transition écologique

de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sera mesurée avec une **nouvelle nomenclature** qui déterminera les surfaces artificialisées et celles qui ne le sont pas. Une nomenclature⁴ parfois surprenante qui détermine les espaces considérés comme artificialisés et ceux qui ne le sont pas. Ainsi, les surfaces artificialisées comprennent les **surfaces végétalisées résidentielles**. A l'inverse, les carrières ne sont pas considérées comme artificialisées.

Le SDRIF-E, adopté en septembre 2024 par le Conseil régional, **fixe une réduction de la consommation d'espaces de 178 hectares par an**. Un choix qui pourrait compliquer l'atteinte du ZAN en 2050. Ces dispositions seront ensuite déclinées dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT) d'ici février 2027 puis dans les plans locaux d'urbanisme, communaux ou intercommunaux (PLU ou PLUi), d'ici février 2028.

Plusieurs évolutions législatives sont à envisager dans les prochains mois, l'objectif et sa mise en œuvre risquent d'être plus ou moins fortement modifiés.

¹ Ibid

² Objectif prévu par la loi du Grand Paris en 2010

³ Article R. 101-1 du code de l'urbanisme, et son annexe

⁴ Neuvième alinéa de l'article L. 101-2-1 du code de l'urbanisme

ET CONCRÈTEMENT, QUELLES SOLUTIONS ?

De nombreuses solutions peuvent être mises en place pour lutter contre l'urbanisation. **L'urbanisme circulaire est une alternative à l'étalement urbain.** Ainsi avant tout projet de construction, il faut étudier les possibilités d'intensifier les usages, transformer l'existant ou valoriser les friches ou les dents creuses¹.

Aller vers un urbanisme circulaire

Transformation de l'existant en intégrant davantage de nature en ville

La densification peut passer par la surélévation d'immeubles d'habitat collectif. L'opération, de laquelle résulte une toiture neuve et isolée, est en partie financée par la vente des nouveaux m² créés.

Alors que l'Île-de-France compte plus de 1 500 sites d'activité économique, qui couvrent plus de 35 000 ha (12 % de l'espace urbanisé francilien), ce parc vieillissant constitue un stock de foncier important. Des hangars à vocation industrielle, artisanale ou logistique en rez-de-chaussée peuvent être surélevés pour des usages tertiaires.



Transformation du bâti existant (bureaux, bâtiments industriels, etc.) : le central téléphonique ci-dessus, construit en 1936 rue Renon à Vincennes, a été transformé en habitations

Recyclage des espaces (friches) et végétalisation

Ces opérations de transformation et densification doivent impérativement s'accompagner d'une amélioration de la qualité de vie avec l'intégration d'espaces verts. Les effets bénéfiques sur le bien-être et la santé humaine sont bien connus. Pourtant, 85 % des arrondissements de Paris, 53 % des communes de petite couronne et 42 % des communes de grande couronne sont insuffisamment pourvus en espaces verts de proximité (moins de 10 m²/hab, norme recommandée par l'OMS).

Lorsque l'artificialisation est nécessaire, celle-ci doit cibler prioritairement des zones délaissées. Pour cela, l'aménagement francilien peut compter sur ces 2 700 friches (dont près de 30 % à Paris et en petite couronne), représentant 4 200 ha. Mais attention à la richesse de certaines dont il serait une erreur de modifier l'équilibre.



Occupation temporaire (urbanisme transitoire)

Certains bâtiments ou terrains restent inoccupés, en attente de réhabilitation ou de rénovation urbaine : autant d'opportunités d'occupation temporaire à caractère social ou culturel qui permettent de tester des initiatives et de créer du lien en ville !

 Ainsi, les 3,4 ha de l'hôpital St-Vincent-de-Paul ont été confiés pendant 5 ans à un collectif d'associations, en attendant sa transformation en écoquartier.

Mobilisation des logements vacants

Le nombre de logements vacants est en hausse. En 2024, l'Île-de-France comptait 416 000 logements vacants selon l'INSEE. Si la région présente des disparités, le taux de vacance le plus élevé est à Paris (9,2 % du parc). Dans 16 % des cas, la vacance serait structurelle (prolongée), soit 20 000 logements rien que dans la capitale. Ce chiffre pourrait bien augmenter du fait des passoires thermiques devenues impropre à la location.

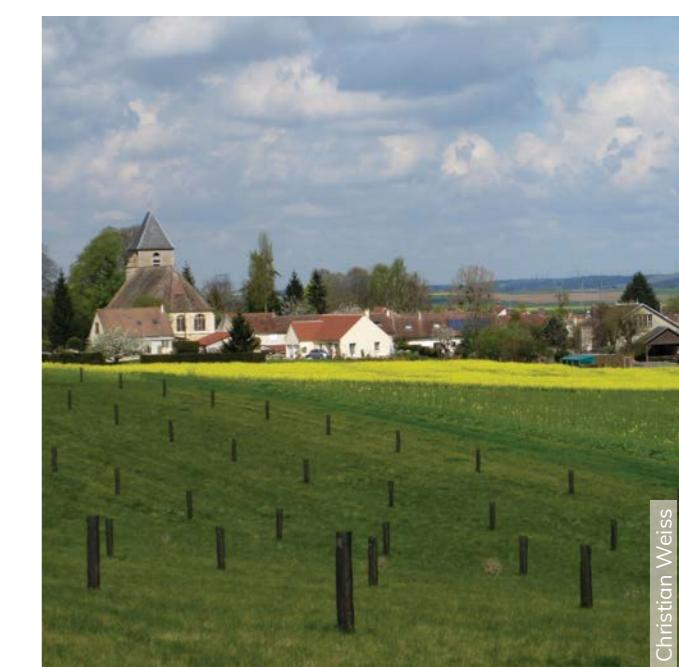


Mobiliser les dispositifs de protection foncière

Au-delà de tous ces leviers préalablement présentés, les documents d'urbanisme et la fiscalité sont des outils indispensables pour lutter contre l'artificialisation des terres agricoles : le PLU peut interdire ce changement de destination ; la fiscalité peut limiter des opérations en extension urbaine, en renforçant la taxation des plus-values réalisées lors de la vente de terrains agricoles rendus constructibles après un changement de destination des terres, dont le prix est multiplié en moyenne par près de 65.

1. La zone agricole protégée (ZAP)

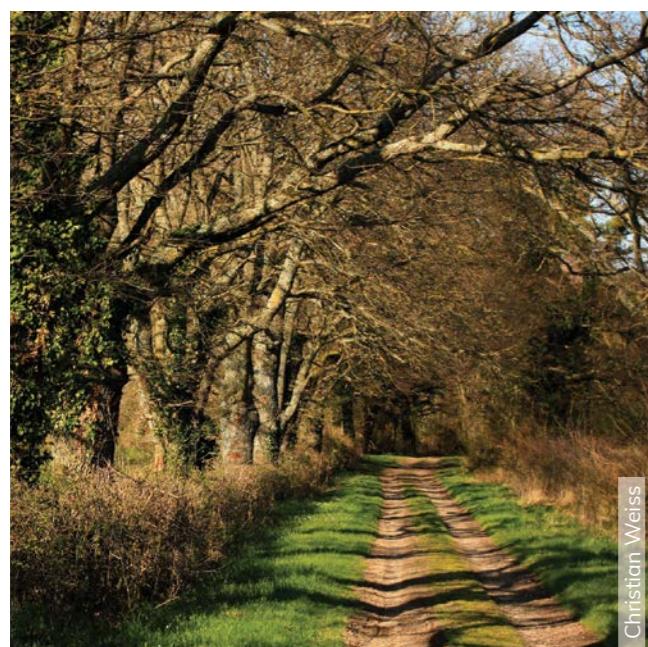
Il s'agit d'un outil de sanctuarisation de terres agricoles pour les protéger de la pression de l'urbanisation. La zone agricole protégée (ZAP) est une servitude d'utilité publique qui permet de préserver la vocation agricole de certaines zones présentant un intérêt général. Introduite en 1999 dans le Code rural par la loi d'orientation agricole, elle peut être à l'initiative du préfet ou des communes concernées. Ces zones sont alors délimitées par arrêté préfectoral, après concertation avec les communes concernées. La ZAP est annexée aux plans locaux d'urbanisme. Toutefois, la ZAP n'interdit pas définitivement les changements d'occupation des sols, lesquels peuvent être autorisés après avis favorable de la chambre d'agriculture et de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (ou sur décision motivée du préfet). En février 2022, l'Île-de-France comptabilisait 4 ZAP et un projet.



¹ Espace non construit entouré de parcelles bâties.

2. Les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). Le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles, naturels périurbains (PAEN) est un outil foncier créé en 2005 par la loi relative au développement des territoires ruraux au profit des départements ou EPCI. Il permet de confirmer sur le long terme la vocation agricole et naturelle des espaces périurbains. Il s'applique exclusivement aux zones agricoles (A) et naturelles (N) des plans locaux d'urbanisme. Son niveau de protection est élevé car il ne peut être modifié que par décret interministériel. Le périmètre s'accompagne d'un droit de préemption, créé au profit du Département. De plus, le PAEN est porteur d'un projet de territoire, puisqu'il comprend un programme d'actions pluriannuel à construire avec les acteurs du territoire.

Malheureusement, cet outil est peu utilisé dans la région puisque l'Île-de-France ne compte que deux PAEN. L'exemple de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire est très intéressant. Après un premier PAEN en 2012, étendu en 2014, un second a été approuvé en 2021. Ce sont désormais 5830 hectares, soit 51 % de sa surface totale qui sont protégés et un cahier d'actions ambitieux intégrant également la mise en place d'un projet alimentaire territorial. Plus récemment, les 16 communes de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et les communes de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges (établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre) ont adopté un PAEN pour préserver les terres agricoles.



Christian Weiss

3. On peut également citer la Zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPENAF) du Plateau de Saclay, dispositif unique en France et prévu par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. Cette zone comprend 4 115 ha protégés, dont 2 469 consacrés exclusivement aux activités agricoles.



Antoine Le Manchec

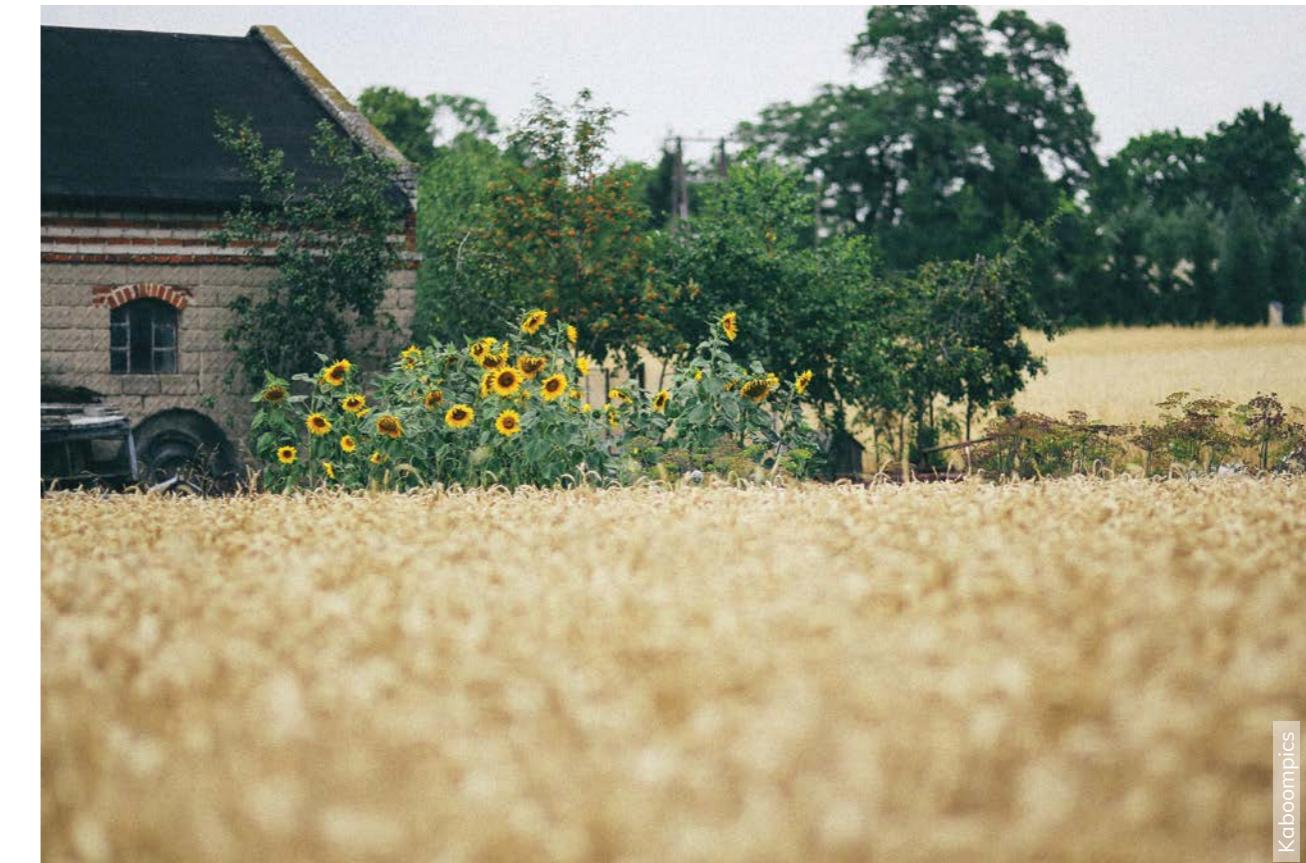
EXEMPLES DE COOPÉRATION FONCIÈRE

La cellule foncière Sésame

Portée par Cœur d'Essonne, elle rassemble tous les professionnels du foncier agricole (chambre d'agriculture, DDT, Terre de Liens, Champs des possibles, etc.) pour faciliter l'installation, la transmission et la protection des terres agricoles. Elle propose aux porteurs de projet des pistes foncières leur correspondant et encourage les pratiques respectueuses de l'environnement.

Ferme de la Closeraie, Magny-les-Hameaux

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a financé les études nécessaires à la mise en culture d'une friche à Magny-les-Hameaux puis s'est retirée pour laisser la commune installer une ferme maraîchère et arboricole biologique en collaboration avec le pôle Abiosol. Un second maraîcher s'est depuis également installé.



Koboompics

POUR ALLER PLUS LOIN

- Manifeste pour un urbanisme circulaire, Pour des alternatives concrètes à l'étalement de la ville, Sylvain Grisot, Editions Apogée, 2021 (description de l'urbanisme circulaire sur dixit.net)
- La ville stationnaire, Comment mettre fin à l'étalement urbain, Philippe Bihoux, Sophie Jeantet et Clémence De Selva, 2022, Domaine du possible Actes Sud (chapitres 6 à 8)
- L'urbanisme demain, La ville bouge et se transforme, Olivier Marin, Editions Apogée, 2023
- Site RECOLTE, qui recense et présente des projets innovants pour protéger des terres agricoles et/ou installer des agriculteurs partout en France
- Site internet DRIEAT : <https://www.drieat.ile-de-France.developpement-durable.gouv.fr/lutte-contre-l-artificialisation-des-sols-zan-r4814.html>
- Portail de l'artificialisation : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/comprendre-et-sensibiliser/consommation-des-espaces-et-artificialisation-definitions>

Les paysages, leviers d'action d'un aménagement plus sobre

LE PAYSAGE, C'EST CE QUE NOUS PERCEVONS



PAYSAGE 1. La Convention européenne du paysage définit le paysage comme une «partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations».



Christian Weiss

IDÉE REÇUE

« Le paysage ne concerne que les lieux emblématiques, les sites historiques ou pittoresques, inscrits ou classés : seuls ces panoramas remarquables devraient être préservés. »

FAUX ! Les endroits où nous habitons ne présentent pas toujours des paysages de cartes postales. C'est justement pour cela que les paysages ordinaires, du quotidien, méritent toute notre attention et notre vigilance contre des aménagements incohérents, fragmentés ou disgracieux.

TOUS LES PAYSAGES SE VALENT-ILS ?

Un étalement urbain issu d'un urbanisme fonctionnaliste

La pensée de **la ville « fonctionnelle »** a conduit à des villes fragmentées, conçues pour séparer les différentes fonctions (habiter, travailler, circuler et se récréer). Les logements, les zones d'activités (commerciales ou logistiques) et les loisirs ont été construits dans des zones distinctes, éloignées les unes des autres et conduisant à un **mitage du paysage**. En 2010, le magazine Télérama a interpellé l'opinion publique en publiant un article intitulé « Comment la France est devenue moche ». Ce dernier souligne l'émergence des zones commerciales ou logistiques et des lotissements sortis de terre, dans des zones isolées, **niant totalement l'esprit des lieux et dépourvus d'intégration paysagère**. L'entrepôt logistique Starbucks coffee à Claye-Souilly (77) illustre ce phénomène.



Google Images



Google Images

Starbucks coffee de la future « shopping promenade » à Claye-Souilly (77)

Une approche paysagère pour des projets de planification et de territoire

Il est temps de **repenser l'urbanisme en intégrant les différents lieux de vie** et de mixer toutes les fonctions d'un territoire (habitat, agriculture, forêt, activités, services, mobilités, etc.) au lieu de les juxtaposer. Ceci permet de limiter les trajets routiers et rend possible le développement du vélo. Le concept de **la ville du ¼ d'heure** a pour objectif de rendre les usages essentiels accessibles dans un périmètre réduit de quinze minutes à pied, à vélo ou en transports en commun. La place de la voiture, ses infrastructures, ses nuisances sonores et ses émissions polluantes sont ainsi réduites.

L'approche paysagère (à l'inverse de l'approche sectorielle), préconisée par le Collectif PAP (Paysages après-pétrole), est une méthode qui s'appuie sur les ressources, la géographie, l'histoire et la culture des territoires, en s'attachant à la perception des populations. Elle permet une compréhension partagée du territoire et peut contribuer à un projet d'ensemble, facilitant l'implication des habitants. L'approche paysagère est un puissant **accélérateur de la transition écologique** d'un territoire à laquelle elle confère une dimension démocratique, solidaire et désirable d'une « cause commune ». Les territoires des parcs naturels régionaux (PNR) sont souvent exemplaires en la matière : ils subissent deux fois moins d'artificialisation qu'ailleurs. Le projet de développement des PNR se fonde justement sur cette approche paysagère. Préserver un paysage permet de protéger et de favoriser la biodiversité.

💡 A titre d'exemple, le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de Seine-Maritime a accompagné la commune du Bois-Guillaume pour la réalisation d'une charte citoyenne de l'urbanisme. Sur le modèle d'une convention citoyenne, 16 personnes volontaires mais tirées au sort parmi la centaine de candidats ont été formées par le CAUE (visites, ateliers, réglementation, urbanisme, etc.). Le document produit, ambitieux, bénéficie de l'adhésion des habitants, associés concrètement à l'aménagement de leurs lieux de vie.

💡 Tous les 2 ans et depuis 2007, le concours national des Entrées de ville et de reconquête des franges urbaines est organisé par Sites & Cités remarquables de France et la Fédération Patrimoine- Environnement. Ce concours permet de distinguer des opérations exemplaires de reconquête de franges urbaines ou d'aménagement d'entrées de ville. Une seule commune francilienne a été récompensée jusqu'à présent : Les Essarts-le-Roi (diplôme d'honneur).

ET CONCRÈTEMENT, QUELLES SOLUTIONS ?

Le Plan de paysage

Le ministère propose différentes approches paysagères et aide les territoires grâce à un appel à projet Plan de paysage. Celui-ci a pour objectifs d'améliorer la connaissance sur le paysage d'un territoire, de créer des liens entre les acteurs pour co-construire une démarche paysagère et un projet de territoire, et enfin d'agir en s'appuyant sur un plan d'actions détaillant une stratégie de mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère.

Pour aller plus loin → Objectif Paysages : <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-paysages-a9.html>

Le plan paysage du Val d'Ancoeur (CA Melun Val de Seine et la CC Brie des Rivières et châteaux)

Construit en concertation avec les habitants et habitantes, cette démarche a permis de repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire en plaçant le paysage au cœur des projets¹.

POUR UN ACCOMPAGNEMENT :

- Contacter les CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de votre département : <https://www.caue-idf.fr/content/vos-contacts>

POUR ALLER PLUS LOIN

- Etude Paysage, sols et résilience de SEPAL, Métropole de Lyon : <https://www.scot-agglolyon.fr/decryptage6/>
- Collectif PAP (paysage après-pétrole), Villes et territoires de l'après-pétrole, le paysage au cœur de la transition, Le Moniteur, 2020

Expérimentation sur le pays de Retz

C'est par une approche paysagère qu'une politique de transition a pu être mise en place. Cette démarche a créé des liens entre les acteurs du territoire alors qu'ils ne se parlaient pas ou peu. Elle a aussi permis de saisir des sujets difficiles et conflictuels et de construire des solutions partagées.

Pour aller plus loin → Collectif PAP



La biodiversité, meilleure alliée de notre agriculture, première impactée par l'artificialisation

LES MILIEUX AGRICOLES SONT DES ÉCOGRAPHIES



BIODIVERSITÉ 1. Le terme vient de la contraction entre biologie et diversité et réfère à l'ensemble des espèces et des interactions qui composent le vivant. Il englobe donc la diversité des espèces, des gènes, complexes écologiques et des écosystèmes.

CHIFFRES CLÉS

14 000

Il existe en France **14 000 variétés de blé** tendre mais seulement une petite quinzaine d'entre elles occupent environ 50 % des surfaces cultivées.

20 millions

20 millions d'oiseaux disparaissent chaque année en Europe depuis 40 ans, soit 800 millions depuis 1980 ! 70 % de la faune sauvage a disparu en 50 ans.

IDÉE REÇUE

« En agriculture, pas besoin de biodiversité pour bien produire ! »

C'EST FAUX ! Au contraire, les exploitations agricoles sont des écosystèmes qui dépendent de la biodiversité. Les écosystèmes sont des systèmes formés par un milieu (biotope) et les espèces (biocénose) qui le composent. Les conditions homogènes et les flux qui les traversent permettent le développement des espèces et de leurs nombreuses interactions. C'est ce bon fonctionnement qui permet la fourniture des services incommensurables dits « écosystémiques ».

- Approvisionnement**
Exemple : production de ressources alimentaires et matières premières
- Régulation**
Exemple : régulation des pollutions, de l'érosion, de l'eau, du CO2, de la pollinisation, etc.
- Support**
Exemple : formation des sols, cycle de l'eau, résilience, etc.
- Culture**
Exemple : beauté des paysages, spiritualité, bien-être, etc.



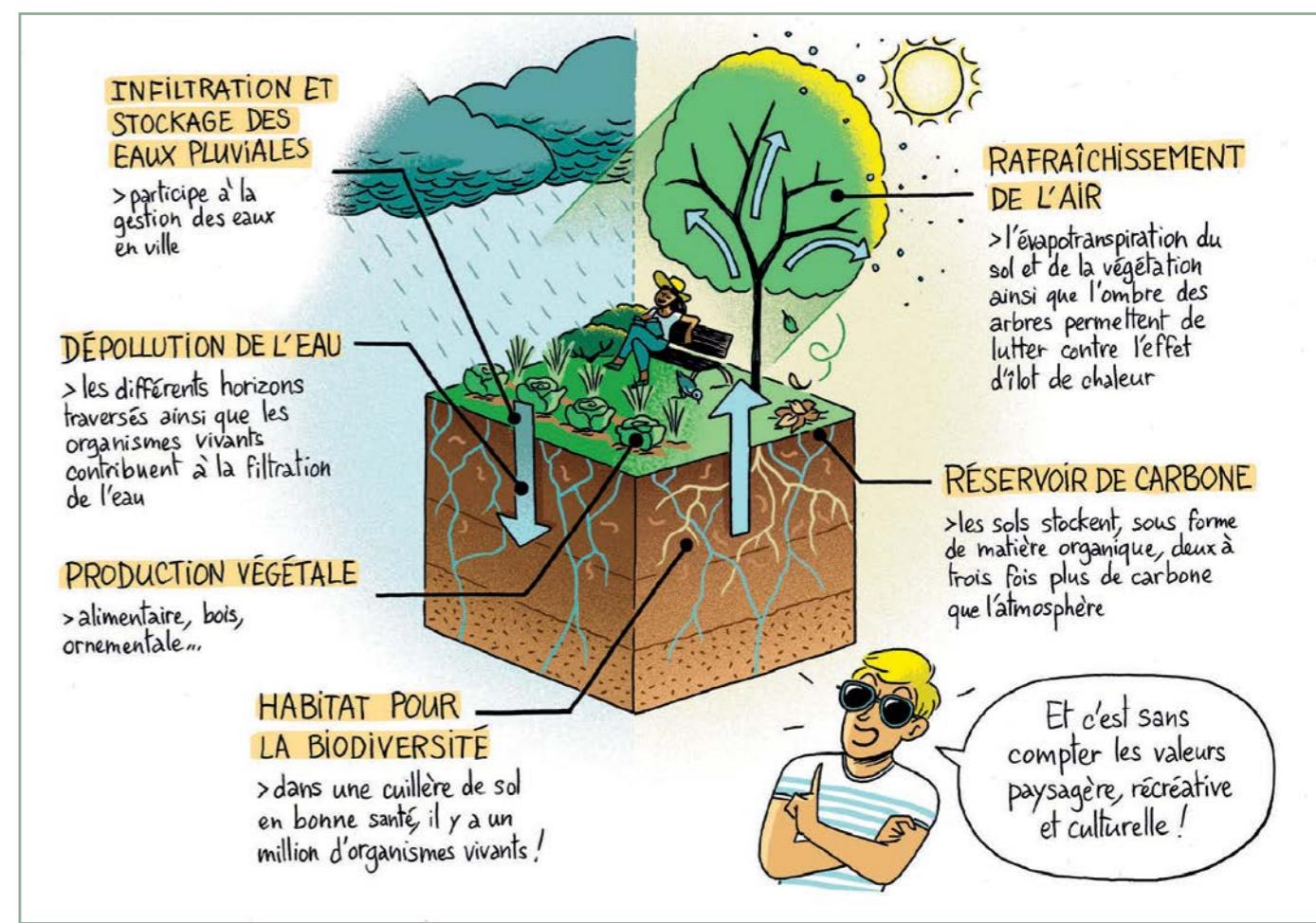
Cette représentation simpliste des écosystèmes par leurs fonctions nous permet de visualiser tout ce dont nous bénéficiions. Mais il serait extrêmement réducteur de les résumer uniquement à cela et légitimerait notre tendance à l'exploitation économique de la nature. Il est important de rappeler que nous ne pouvons nous dissocier de celle-ci, nous faisons partie intégrante des écosystèmes.

Les agro-écosystèmes sont des écosystèmes simplifiés qui permettent de maximiser la production biologique d'une ou plusieurs espèces, cependant cela réduit la stabilité de ceux-ci. Ils n'en restent pas moins peuplés et traversés par de nombreuses espèces.

L'AGRICULTURE INTENSIVE DÉTRUIT LA BIODIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DES SOLS

Contrairement à l'artificialisation qui impacte presque toutes les fonctions des sols de manière quasi irréversible les agro-écosystèmes sont en permanence connectés à des milieux naturels et semi-naturels. La présence de la biodiversité peut donc y être importante, ce qui favorise leur fonctionnement. Ce sont donc **les pratiques agricoles qui vont déterminer la qualité et la richesse des milieux**. Il serait long d'inventorier toutes ces interactions. En cohérence avec la thématique de cette brochure, il est intéressant de mieux comprendre celles qui sont en lien avec le sol.

Des sols, milieux vivants, à sanctuariser



Cerema. Mathieu Ughetti. « Les supers pouvoirs des sols, des solutions pour la ville de demain ». Bron : Cerema, 2023. Hors collection

Le sol contient une biodiversité extrêmement riche et variée : plusieurs milliers d'espèces animales (vers de terre, cloportes, etc.) et plusieurs dizaines à plusieurs centaines de milliers d'espèces de micro-organismes (bactéries, champignons, etc.). La biomasse microbienne varie selon les sols et les régions. Ainsi, les sols sous prairie ou sous forêt ont une biomasse microbienne 2 fois supérieure à celle des sols cultivés en monoculture et 3 fois supérieure à celle des sols de vignobles ou vergers.

Or ces écosystèmes participent activement dans de nombreux processus écologiques : accueil de la biodiversité, recyclage de la matière, filtration des polluants, régulation des nutriments, etc. Voici des processus majeurs qui illustrent bien l'importance des sols.

La capacité de rétention en eau dépend des sols. Le taux d'infiltration des pluies dans les sols est très variable : il est maximal dans les forêts, quasi nul dans les zones urbanisées où la plupart des sols sont imperméables, les sols labourés capturent 6 fois moins d'eau qu'un sol couvert cultivé en semis direct (sol non travaillé). Les sols imperméabilisés qui n'absorbent pas l'eau, augmentent les phénomènes de ruissellement et d'inondation lors de fortes pluies. Les milieux humides méritent une attention particulière : ils favorisent l'infiltration de l'eau dans les nappes phréatiques et régulent le niveau d'eau. Ce sont de véritables réservoirs de biodiversité, nécessaires à la survie de 100 % des amphibiens, 50 % des oiseaux et 30 % des plantes. Or 67 % des zones humides françaises ont été perdues en l'espace d'un siècle, noyées sous le béton ou asséchées pour l'agriculture.

Les sols agricoles sont des réservoirs très importants de carbone, entretenus par le cycle de la matière organique (photosynthèse des végétaux, accumulation des résidus et racines dans le sol, amendements organiques, activité biologique du sol). La dégradation des sols émet beaucoup de gaz à effet de serre. En Ile-de-France l'artificialisation d'un hectare de grandes cultures peut relarguer environ 50 tonnes de CO₂, et plus de 100 tonnes de CO₂ pour un hectare de prairie, sans compter les émissions liées à la perte d'arbres et de haies.

Un sol recouvert n'est donc d'aucune aide pour stocker du carbone. Et si l'artificialisation est un processus relativement rapide, l'inverse est beaucoup moins vrai. Il ne suffit pas de retirer la couche imperméable pour retrouver un sol fertile. Le sol n'est pas une ressource renouvelable à l'échelle humaine : il se forme à la vitesse moyenne de 0,05 mm/an ! Selon les situations, **il faut entre 100 et 1 000 ans pour constituer 1 cm de terre fertile**. Il est donc essentiel de préserver les terres fertiles.

L'artificialisation fragmente les écosystèmes

L'ensemble du fonctionnement des écosystèmes est endommagé lorsque ces derniers sont artificialisés. La définition de l'artificialisation qualifie d'ailleurs ce processus « d'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol ». Il ne peut donc plus - ou dans une moindre mesure - accueillir des êtres vivants et se développer.

Par ailleurs, **l'urbanisation fragmente le paysage** en réduisant les zones d'habitat et en coupant les connexions entre elles, **accroissant fortement la vulnérabilité des écosystèmes**. Les ruptures des continuités entre ces espaces limitent les échanges de matière et d'individus, ce qui favorise leur déclin, que ce soit par manque de nourriture ou par dégénérescence génétique.



Les écosystèmes fragmentés sont donc plus sensibles aux aléas (résistance) et ont plus de mal à se remettre des perturbations (résilience). Ces effets combinés réduisent aussi les « performances » des écosystèmes, ils produisent donc moins de matière organique et ont plus de mal à réguler l'eau, le carbone, le climat, les pollutions, etc. La protection des continuités écologiques est donc fondamentale au bon fonctionnement des écosystèmes et au maintien de la vie. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) cartographie à l'échelle régionale les différentes trames. Au niveau local, il est indispensable de compléter ces cartes avec des données plus précises. FNE IDF développe l'outil Cartovégétation qui propose des cartes très précises de la trame verte¹.

Quelques effets collatéraux de l'industrialisation de l'agriculture

Après la seconde guerre mondiale, le remembrement a transformé les paysages et les pratiques agricoles. Au nom de la productivité, les haies et bosquets ont été arrachés pour faciliter le passage des grosses machines. Dans la même dynamique, la polyculture-élevage a été remplacée par des champs à perte de vue et des monocultures, dont les semences sont sélectionnées et hybridées. Or **la diversité des variétés cultivées est très importante**, tant pour la faune et la flore que pour notre patrimoine ou notre résilience face au dérèglement climatique ou aux attaques par des ravageurs. **Les insectes polliniseurs sont indispensables à 80 % des plantes à fleurs.** Ils nichent souvent dans le sol (c'est le cas de 70 % des abeilles sauvages) et sont particulièrement impactés par l'artificialisation, les produits phytosanitaires, la destruction des haies et des fleurs sauvages.

Pour augmenter les rendements, les engrains organiques ont été massivement remplacés par les engrains azotés issus de la pétrochimie. Ce phénomène s'est produit sur plusieurs décennies, polluant durablement les cours d'eau et les nappes phréatiques. Et les pesticides ont été généreusement utilisés, détruisant rapidement l'ensemble des êtres vivants des écosystèmes agricoles.

ET CONCRÈTEMENT, QUELLES SOLUTIONS ?

De nombreuses politiques publiques et initiatives peuvent réduire l'impact de l'artificialisation et favoriser la biodiversité sur les terres agricoles. Par exemple :

- **Limiter l'imperméabilisation** sur les terres agricoles, voire désimperméabiliser les sols. Plusieurs dispositifs développés dans le chapitre sur l'artificialisation expliquent comment améliorer la protection des terres naturelles agricoles et forestières.
- **Le bail rural environnemental** permet au propriétaire d'imposer au locataire un certain nombre de contraintes qui peuvent être très protectrices (0 phyto, diversification des cultures, non retournement des cultures, couverture du sol, etc.)
- **La mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (ORE)** par le propriétaire lui permet d'imposer des contraintes sur le foncier (ex : 0 phyto, suivi de la biodiversité, implantation de haies, etc.). Ces contraintes s'imposent au prochain propriétaire jusqu'à extinction de l'ORE (99 ans max.)
- **Favoriser l'agriculture biologique** (sans produits phytosanitaires.)
- Mettre en place des **pratiques agricoles favorables au vivant** et à l'agriculture ; couverture en permanence des sols par des plantes vivantes ou mortes, mise en place de bandes enherbées et de prairies permanentes, non travail du sol, conservation et plantation de haies, etc.
- **L'initiative 4 pour 1000** (augmentation de 0,4 % du carbone des sols) permettrait de stopper l'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère.
- **Favoriser l'hétérogénéité** des milieux (mares, boisements, zones humides, etc.), des cultures, des variétés, des structures paysagères, etc.



POUR ALLER PLUS LOIN

- Jamais seul : ces microbes qui construisent les plantes, les animaux et les civilisations, Arles, Actes Sud, 2017, 368 p. (ISBN 978-2-330-07749-5)
- Champs de bataille : L'histoire enfouie du remembrement, Inès Léraud, Léandre Mandard et Pierre Van Hove, La revue dessinée - delcourt, 2024

La souveraineté alimentaire : reconnecter agriculture, alimentation et territoires

L'AGRICULTURE FRANÇAISE PEUT-ELLE NOURRIR TOUTE LA POPULATION ?



SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE 1. C'est le droit des populations à décider de leurs propres stratégies et politiques pour produire, distribuer et consommer leur alimentation. Il s'agit de garantir leur approvisionnement alimentaire tout en considérant les effets sur le vivant dans son ensemble.

CHIFFRE CLÉ

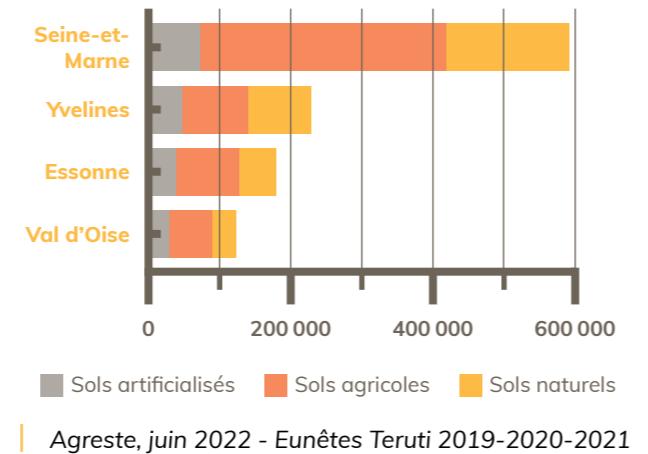
12 millions

Selon le ministère de l'Agriculture, en près de quarante ans (entre 1982 et 2018), les terres agricoles ont reculé de 7,7 % en France métropolitaine (- 2,4 millions d'hectares). Ces pertes représentent au total 4,3 % de la superficie totale du territoire métropolitain, l'équivalent de la Lorraine. Selon l'association Terre de Liens, ce seraient **12 millions d'hectares** de terres agricoles qui auraient été artificialisés entre 1950 et 2020.

L'Île-de-France n'est pas épargnée. Si la région compte en moyenne 49 % de sols agricoles, la répartition est hétérogène avec une fourchette comprise entre 41 %

et 58 % en grande couronne (illustration ci-dessous). Les ceintures maraîchères de petite couronne ont quant à elles quasiment disparu : les sols agricoles en petite couronne comptent pour 6 % dans le Val-de-Marne, 3 % en Seine-Saint-Denis et moins de 1 % dans les Hauts-de-Seine.

OCCUPATION DU SOL (HECTARES) EN GRANDE COURONNE



IDÉE REÇUE

« La France est une grande puissance agricole, ce qui lui permet d'être autonome pour son alimentation. »

FAUX ! Si la France reste la première productrice européenne agricole en valeur, elle est de plus en plus dépendante des importations d'un point de vue alimentaire. En effet, elle importe presque un tiers de ses légumes, presque deux tiers de ses fruits et plus de la moitié de la viande bovine consommée (1/3 de toutes les viandes sont importées¹).

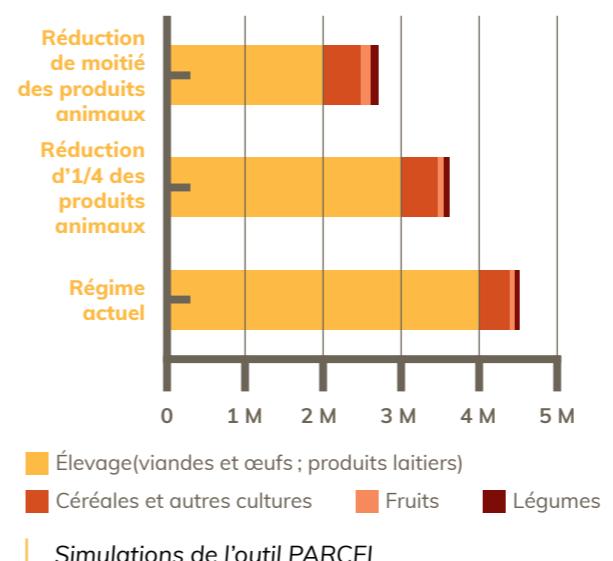
ET CONCRÈTEMENT, QUELLES SOLUTIONS ?

Régime alimentaire : végétaliser l'alimentation

Le régime alimentaire est donc un levier majeur pour augmenter l'autonomie agricole. **Actuellement, la région Île-de-France ne peut couvrir que 13 % des 4,5 millions ha nécessaires pour nourrir la population francilienne** (estimation réalisée avec l'outil Parcel). En réduisant la part de produits animaux d'1/4, la surface agricole nécessaire passerait à 3,6 millions ha (17 % des besoins couverts) et à 2,7 millions ha en réduisant de 50 % (22 % des besoins couverts). Une évolution de régime qui est facilement atteignable : les lentilles, les graines et les protéines de soja ont un apport en protéines et en acides aminés similaire aux produits d'origine animale.

D'ailleurs, en 2025, 53 % des Français ont mangé moins de viande pour protéger leur santé et l'environnement et pour faire des économies². Et 85 % des Français indiquent qu'ils pourraient se tourner vers des légumes secs, des céréales ou des graines afin de compenser leur apport en protéines dans le cadre d'une réduction de leur consommation de viande³.

HECTARES DÉDIÉS À L'ALIMENTATION SELON LE RÉGIME CHOISI



Gaspillage alimentaire

Un des autres leviers identifiés est la réduction de la part des restes de repas et des produits périmés non consommés, qui s'élève aujourd'hui à 18 % en moyenne. Cela représente **150 kg de nourriture par personne et par an, gaspillés** tout au long de la chaîne alimentaire depuis le producteur jusqu'au consommateur. **Réduire par deux le gaspillage** alimentaire permettrait de réduire de 406 000 ha les besoins en surface agricole (selon Parcel). Cela représente **9 % des surfaces agricoles** actuellement nécessaires pour assurer l'autonomie de l'Île-de-France.

PART DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES, PAR AN ET PAR PERSONNE



1 Baromètre sur la consommation de viande des Français en 2025 : quelles nouvelles tendances ?, Harris et le Réseau Action Climat, 2025
 2 Ibid
 3 Synthèses conjoncturelles, Agreste, 2024, <https://www.franceagrimer.fr/Mediatheque/INSTITUTIONNEL/PUBLICATIONS/ETABLISSEMENT/2024/Les-fiches-de-FranceAgriMer-2024/Fiche-filiere-Bovine#:~:text=Au%20total%20en%202022%2C%20387,viande%20vine%20import%C3%A9s%20en%202022>

Dispositifs de coopération territoriale

Plusieurs dispositifs existent pour organiser l'approvisionnement alimentaire et la gestion des terres agricoles. Plusieurs ont été cités précédemment dans le chapitre sur l'artificialisation, notamment les périmètres de protection des espaces agricoles naturels périurbains (PEAN) qui intègrent un diagnostic territorial et un programme d'actions.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT), introduits par la loi d'Avenir pour l'agriculture de 2014, sont des démarches volontaires qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires. Ils sont recensés dans l'observatoire des PAT. Ils rapprochent producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs et permettent de développer des relations entre territoires urbains et ruraux. Portés le plus souvent par des collectivités territoriales, les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et mettent en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales.

Les actions opérationnelles peuvent être variées comme par exemple :

- Soutien à l'installation d'agricultrices et agriculteurs,
- Mise en place de circuits courts,
- Intégration des produits locaux dans les cantines,
- Mise en place de cantine solidaire via les excédents.

AUTRES INITIATIVES INTÉRESSANTES

La ferme de Villejuif à Tannerre-en-Puisaye

Afin de pallier aux déficits de terres agricoles sur le territoire et alimenter ses crèches en produits bio, Villejuif a décidé d'acheter une ferme dans la commune de Tannerre-en-Puisaye.

Ferme de la Closeraie, Magny-les-Hameaux

Cette initiative souhaite donner accès à chacun à un minimum de produits alimentaires vitaux tous les mois. Le mouvement propose la mise en place d'une carte vitale permettant l'achat de produits alimentaires à hauteur de 150 €. Cette initiative est déjà expérimentée dans certaines communes comme à Saint-Quentin-en-Yvelines où le système d'AMAP la cagette verte propose des paniers de légumes à prix différenciés. biologique en collaboration avec le pôle Abiosol. Un second maraîcher s'est depuis également installé.

Le PAT de Paris est particulièrement ambitieux : parmi les 30 millions de repas distribués par la restauration collective chaque année, l'objectif est de proposer 75 % des denrées labellisées « Agriculture Biologique » et 50 % issues de productions locales (moins de 250km de Paris) d'ici 2027. Une initiative ambitieuse, mais une importante partie de la production sera localisée en Normandie et dans l'Yonne au détriment de la production francilienne. Dans le sud de la Seine-et-Marne où la ville puise une partie de son eau potable, elle soutient l'agriculture bio afin de préserver cette ressource. Elle aurait pu reproduire un dispositif similaire pour installer des maraîchers en Île-de-France.

De façon plus opérationnelle, la ville de Gennevilliers (92) a l'ambition de **créer une ferme municipale sur une autre commune rurale** pour une production maraîchère et fruitière biologique, sur 5 à 10 hectares. Cela permettra d'alimenter les habitants (restauration collective, marchés) et de déployer des actions de sensibilisation. Le déploiement de ce dispositif est néanmoins très hétérogène sur le territoire.

Sur les 428 PAT labellisés au 1er avril 2023 en France, **seuls 12 sont situés en Île-de-France**. On trouve toutefois des initiatives locales non labellisées au sein d'un PAT, telle que celle de la **Communauté d'Agglomération de Cœur d'Essonne, qui a dédié 75 ha** sur les 300 ha de l'ancienne base aérienne à un **projet de ferme agroécologique, la Ferme de L'Envol**.

Le monde agricole sous tensions

BREF PANORAMA DE L'AGRICULTURE FRANCILIENNE APRÈS DES ANNÉES D'ÉVOLUTIONS



1. La profession agricole a beaucoup évolué ces soixante-dix dernières années, notamment sous l'influence de la politique agricole commune. Le libéralisme et l'industrialisation ont conduit les agricultrices et agriculteurs dans une impasse. Ils sont désormais endettés et coincés dans un modèle qui ne fonctionne plus. Les effets du changement climatique accroissent les pressions sur les écosystèmes agro-écologiques et sur les paysans et paysannes. Une situation si difficile à tenir que **3 agriculteurices ou agricultrices se suicident tous les deux jours**¹.

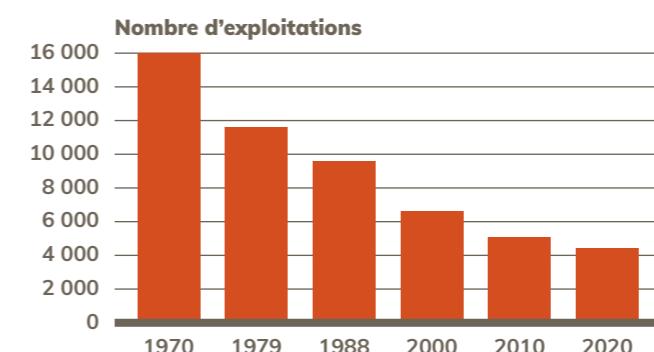
CHIFFRE CLÉ

127

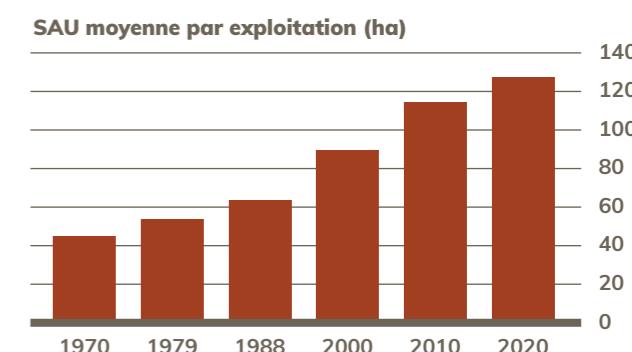
En 50 ans, **la surface agricole utile (SAU) moyenne des exploitations agricoles franciliennes a presque triplé**. Elle est passée de 45 ha en 1970 à **127 ha** en 2020 (bien supérieure à la SAU moyenne en France métropolitaine, qui est de 69 ha).

En parallèle, le nombre d'exploitations a été divisé par 3 en Île-de-France, passant de 14 000 en 1970 à 4 425 en 2020.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET DE LA SAU MOYENNE EN IDF



Agreste, recensements agricoles, résultats provisoires pour 2020



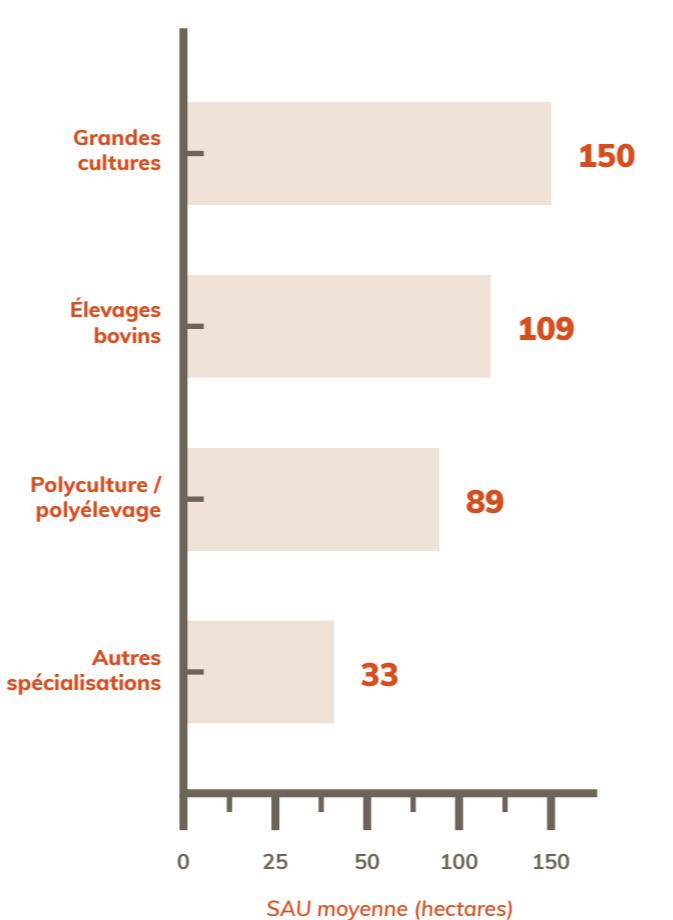
Une région spécialiste des « grandes cultures »

L'Île-de-France est spécialisée en « grandes cultures ». Ces « grandes cultures » tendent à se renforcer : elles représentaient 79 % des exploitations agricoles en 2020 (contre 50 % en 1970) et 92,4 % de la SAU régionale.



| Gif-sur-Yvette (91)

SAU MOYENNE PAR TYPE D'EXPLOITATION EN ÎLE-DE-FRANCE



Si l'on s'intéresse aux grandes exploitations¹, la SAU moyenne atteint 221 ha pour les grandes cultures de type céréales, oléagineux et protéagineux et 146 ha pour les autres grandes cultures (cultures industrielles, betteraves, légumes de plein champ).

Cette spécialisation n'est pas propre à l'Île-de-France : la variété des terroirs, les singularités paysagères et la biodiversité ont disparu au profit d'une agriculture intensive, uniforme et mécanisée. Ainsi, en 2022, 64 % des pommes de terre sont issues des Hauts-de-France (contre 7 % en 1929), tandis que la Bretagne assure l'élevage de 59 % du cheptel porcin (contre 10 % en 1929).

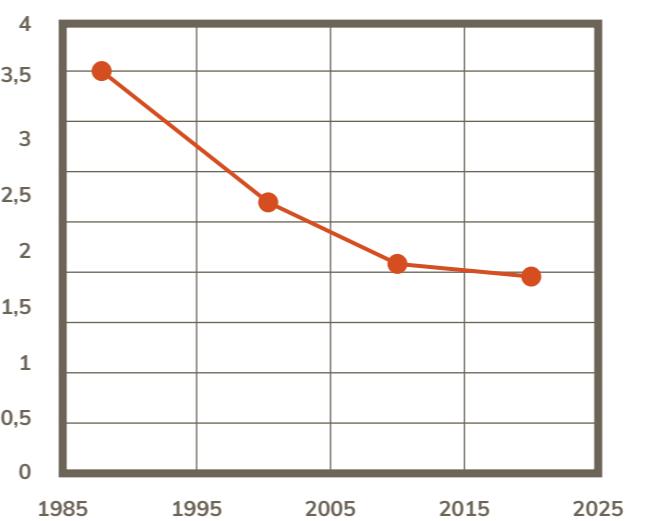
DES PRESSIONS QUI SE CUMULENT

Dérèglement climatique et sécheresses

L'agriculture dans son ensemble est impactée par le changement climatique. Or, les agro-écosystèmes sont des systèmes simplifiés, ils sont donc moins résistants aux perturbations. Les pratiques culturales sont fortement modifiées, par exemple : les semis sont plus précoces mais les effets du gel tardif plus délétères, la période de grossissement des fruits ou des graines est plus courte, etc. Les événements climatiques toujours plus nombreux (sécheresses, gel, grêle, tempête, etc.) affectent les rendements. A titre d'exemple, l'année 2020 fut marquée par un fort épisode de sécheresse avec pour conséquence une baisse de la production de céréales en France (-13,5 millions de tonnes par rapport à l'année précédente, dont 10 millions de tonnes rien que pour le blé tendre) et une baisse des rendements entre 11 et 25 %.

Un emploi agricole en recul et une population vieillissante

NOMBRE D'ETP POUR CULTIVER 100 HECTARES



Le ratio « emploi (en ETP) pour 100 ha » ne cesse de diminuer, il a été divisé par deux depuis 1985 : il est le reflet d'une agriculture mécanisée, concentrée et spécialisée.

Plus inquiétant, la part des agricultrices et agriculteurs de plus de 50 ans dans la région est de 61 % (données INSEE 2017 publiées en 2022), contre 29 % pour l'ensemble des actifs et 52 % pour les agricultrices et agriculteurs au niveau national. Ainsi, la moitié des exploitants agricoles vont partir à la retraite d'ici 10 ans.

Cette crise démographique s'accompagne d'une grande difficulté à trouver des repreneurs, freinés par l'accès difficile et coûteux à la terre. Les exploitations étant de plus en plus grandes, elles coûtent de fait de plus en plus cher ! Et il peut être tentant, si les documents d'urbanisme le permettent, de vendre ses terres agricoles pour un projet foncier... La vente d'un terrain « à urbaniser » rapporte en moyenne 65 fois plus qu'un terrain agricole !

UN SYSTÈME ÉTOUFFANT

Comment ne pas mentionner l'indigestion administrative à laquelle font face les agriculteur.ices ? Il leur faut consigner chaque traitement, chaque plantation, chaque taille, afin de satisfaire aux exigences des différentes normes. Elles et ils doivent aussi remplir des déclarations pour recevoir les aides de la PAC, sans être assuré.es de les recevoir. Tout cela sans compter les nombreuses déclarations administratives à réaliser.

Enfin, c'est le rapport disproportionné entre l'agro-industrie et les producteur.ices qui les étrangle. Malgré les lois EGALIM qu'elles parviennent à contourner via les centrales d'achats, les grandes et moyennes surfaces ont la mainmise sur les prix d'achats ce qui empêche les agriculteur.ices de vivre décemment.

💡 Pour favoriser l'installation de néo-agricultrices et néo-agriculteurs, les collectivités peuvent acheter des terres agricoles et les mettre à disposition dans le cadre d'un bail. La Banque des Territoires constate une forte augmentation de ces achats par les collectivités (+ 61 % en 2022) mais ils restent encore très minoritaires par rapport à l'ensemble des transactions (1,5 %). Si les raisons de ce bond ne sont pas connues, les PAT (décris dans le chapitre alimentation) pourraient être une des motivations de cette implication des collectivités.

¹ Production brute standard supérieure à 250 000 € par an

L'accaparement et la finançiarisation des terres

L'agriculture fait face à une finançiarisation de plus en plus importante. En Île-de-France notamment, le patrimoine agricole est très convoité et le prix à l'hectare flambe, compliquant l'accès aux terres aux paysans. La spéculation sur les produits agricoles s'accroît elle aussi et renforce la dépendance des agricultrices et agriculteurs aux marchés financiers. Ils sont désormais davantage tributaires de l'évolution des prix de l'énergie et des produits phytosanitaires, que du cours des produits qu'ils vendent.

Cette mutation se traduit aujourd'hui par une **explosion des exploitations sous forme sociétaire (42 %)** et d'une infime part des transactions en espèces (2 %). Cette évolution est également marquée par une **mécanisation de plus en plus sophistiquée entraînant une forte hausse des coûts de production**.

La numérisation et la robotisation des équipements dans l'agriculture nécessitent toujours plus de ressources et toujours moins d'emplois : ce n'est pas une solution de transition.



Antoine Le Manchec

POUR ALLER PLUS LOIN

· Silence dans les champs de Nicolas Legendre, Éditions Arthaud, 2023

Un décryptage de l'agro-industrie bretonne fondé sur des témoignages : un système qui transforme les paysages et les fermes, qui pèse psychologiquement et financièrement sur les agriculteurs et les éleveurs et qui détériore la biodiversité et les cours d'eau

Une concurrence entre agriculture et production d'énergie ?

La production d'énergie renouvelable (EnR) en Île-de-France reste modeste mais la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) vise à faciliter leur développement. Or selon le type d'EnR, l'emprise au sol n'est pas négligeable et peut se faire au détriment des surfaces agricoles. En particulier l'agrivoltaïsme (« synergie » entre activité agricole et panneaux solaires au sol) dont on ne mesure pas encore pleinement les impacts et bénéfices, et le fort développement de la méthanisation agricole questionnent (46 unités en fonctionnement fin 2023 dans la région). L'ADEME évoque une emprise moyenne au sol de 2,2 ha pour un site agricole qui valorise le biométhane produit par injection dans le réseau de gaz. Outre l'imperméabilisation d'une partie de l'installation, cette EnR pose la question des pratiques agricoles (intrants phytosanitaires, irrigation, etc.) et des cultures valorisées dans le méthaniseur.

En France, le recours aux cultures dédiées à l'alimentation d'un méthaniseur (cultures principales) est limité à 15 %. Les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), plantées entre deux cultures principales, sont priorisées. Toutefois, il est parfois bien plus rentable de vendre son maïs, ses résidus de culture ou sa pulpe de betteraves à un méthaniseur, plutôt qu'aux exutoires habituels, ce qui déstabilise la filière. Si la production d'énergie permet une diversification et un complément de revenu, il faut néanmoins s'assurer que la priorité est donnée à l'agriculture pour l'alimentation.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le long chemin de l'installation

Ingénieur de formation et diplômé d'un master en logistique, Stéphane Disdet a travaillé dans les systèmes d'information, dans l'industrie automobile et pharmaceutique. Mais son ennui, son sentiment d'être sous utilisé et d'être coupé de la nature l'ont poussé à bifurquer vers l'agriculture en 2013. A l'époque, il y avait moins de départs à la retraite et la difficulté à trouver du foncier était vraiment très importante.

Dès le début, il commence ses recherches car il sait que le chemin sera long. En parallèle, il commence un Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA) pour lequel il réalise beaucoup de stages dans des exploitations de maraîchage et d'élevage de poules pondeuses. Ces expériences le confortent dans son choix et **une fois diplômé il est accueilli par une « couveuse » qui lui permet de démarrer son activité dans un espace test**. Une chance pour lui alors que ce dispositif est encore peu développé à l'époque (3 sur la région). Il travaille, à l'essai, un an chez un maraîcher entrepreneur, mais le système est un peu trop mécanisé. Il poursuit ensuite comme salarié maraîcher dans une association.

4 ans après le début de ses recherches, il trouve enfin une parcelle pour lancer son exploitation. Après deux tentatives, **il sera retenu pour exploiter une parcelle de 2,2 ha appartenant à la région (Île-de-France Nature)**. Son seul regret : sur les 100 ha de la zone, seuls 6 sont exploités en bio et la dynamique n'est pas trop à la hausse. De cette expérience, **il retient le rôle très important des pôles d'accompagnement comme Abiosol** qui favorisent l'installation des Non Issus du Monde Agricole (NIMA).

Devenir paysan pour produire une nourriture de qualité tout en préservant la biodiversité et les ressources naturelles

Il y avait deux évidences pour son installation : l'**Agriculture Biologique** et l'existence des **Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP)**. Le bio parce qu'on produit une **nourriture de qualité, sans pesticides, qui ne met pas en danger la vie des citoyens ni des autres êtres vivants**.

Lorsqu'il travaillait dans l'industrie pharmaceutique, la production était calibrée en fonction de ses prévisions de vente. Et lorsque ça ne se passe pas comme prévu, de grandes quantités doivent être jetées. Avec les AMAP, les excédents et les risques sont partagés avec les amapien·es. On n'arrête pas une production qui fonctionne bien et **quand il y a des imprévus, on peut compter sur la solidarité des amapien·es**. C'est vraiment important, surtout dans un contexte de changements climatiques. Et puis, en circuit court les légumes vont directement au consommateur, les produits sont frais, de qualité et il y a très peu de gaspillage, même en dehors des légumes (nombreuses boîtes d'œufs, camions de transport, hangars et des frigos réfrigérés économisés).

Il y a un aspect social très important dans les AMAP, elles font vivre la ville, la distribution est un moment joyeux où les gens se rencontrent et créent du lien. Pour lui, les AMAP sont le circuit de commercialisation qui est le plus adapté pour construire un territoire résilient.



CD Studio/Envato



Aujourd'hui et demain : nourrir sans détruire

UNE AUTRE VOIE EST POSSIBLE



AGROÉCOLOGIE 1. Le terme d'agroécologie désigne à la fois une technique agricole, une discipline scientifique et un mouvement populaire de défense des travailleurs agricoles à travers le monde. Son principe est d'utiliser les connaissances scientifiques de l'écologie et de s'inspirer des écosystèmes pour assurer une bonne productivité, tout en préservant les sols et l'eau. **La loi d'avenir du 13 octobre 2014 indique** d'ailleurs que l'agroécologie est le modèle de **l'agriculture de demain**.

CHIFFRE CLÉ

678

Fin 2023, on recensait en Île-de-France **678 exploitations** engagées dans une certification AB (12^e région française). Cela représente près de 15,3 % des exploitations franciliennes et 7,3 % de la surface agricole utile de la région (moyenne nationale à 10,4 %). La part de l'agriculture biologique est en constante augmentation depuis les années 2000.

IDÉE REÇUE

« On ne peut pas arrêter l'agriculture conventionnelle car il faut nourrir le monde. »

CE N'EST PAS EXACT ! Cet argument récurrent s'appuie sur les plus faibles rendements de l'agriculture biologique ou paysanne pour discréditer son extension sur le territoire national. En réalité, les modélisations de l'outil PARCEL montrent que **la surface agricole en France serait suffisante pour généraliser l'agriculture biologique**, à condition de diminuer de 30 % la consommation de viande.

Ainsi, l'agriculture conventionnelle n'est pas la seule voie. D'autres formes d'élevage et d'agriculture se sont développées et présentent de nombreux atouts : plus locales, plus diversifiées, plus rétributives et plus respectueuses de l'environnement. Ces pratiques sont la garantie de la préservation d'un sol couvert, riche en biodiversité et d'un apport limité d'intrants chimiques. Il est parfois difficile de s'y retrouver parmi les différents modèles. Pour connaître les spécificités de chacun d'entre eux, voici un bref mémento.



UNE AGRICULTURE RICHE DE DIVERSITÉS

Toutes ces formes d'agriculture ne sont pas en concurrence ; les distinctions entre elles sont parfois ténues. Une même exploitation peut à la fois relever de pratiques de permaculture, tout en étant certifiée AB et se revendiquant de l'agriculture paysanne en mettant en œuvre des techniques d'agroécologie ! Mais tous ces modèles respectent les fonctions écologiques du sol et favorisent la biodiversité. Ces différentes formes d'agriculture montrent une diversité de manières de cultiver dans un monde vivant. Voici quelques éléments pour les découvrir.

L'agriculture biologique

L'agriculture biologique a pour objectifs le **respect de l'environnement et de la protection du climat, de la biodiversité, de la santé humaine et du bien-être animal**. Ainsi, le label (AB pour la France et Eurofeuille pour l'Europe) garantit le respect d'un cahier des charges strict, qui interdit notamment l'usage de produits chimiques de synthèse tels que les pesticides. La prévention est au cœur des pratiques agricoles et, en cas de menace avérée pour une culture, un produit de traitement phytopharmaceutique d'origine naturelle peut être utilisé.

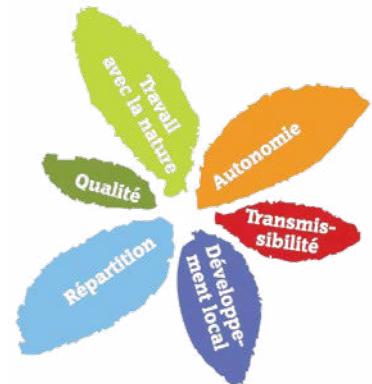


L'agriculture paysanne

Elle vise avant tout à **atteindre une autonomie dans le fonctionnement d'une exploitation de taille modeste, intégrée dans son environnement** et permettant aux paysans et paysannes de **vivre dignement de leur activité**. La dimension territoriale est prégnante : circuits courts, respect de l'environnement local, préservation des ressources de demain et de la biodiversité (avec notamment le maintien d'une diversité aussi bien pour les élevages que pour les

cultures). Ce mouvement fondé sur six thèmes interdépendants illustrés ci-dessous s'est construit en opposition au modèle agricole intensif et industriel. Il ne s'agit pas d'un label obtenu selon un cahier des charges mais d'une démarche, associée à une charte.

Le réseau des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) permet de préfinancer une production agricole paysanne par un engagement sur la durée. En retour, les adhérents reçoivent une partie de la production (ex : fruits et légumes, œufs, viande, etc.). En Île-de-France, il existe près de 380 AMAP en 2022 sur la région, dont plus de 400 exploitations paysannes partenaires (les 3/4 installées en Île-de-France et départements limitrophes).



Pour aider à l'implantation d'une AMAP sur son territoire, une collectivité peut mettre à disposition un local qui permet d'assurer les distributions quelle que soit la météo.

L'agroforesterie

Il s'agit de pratiques agricoles qui **associent sur une même parcelle des arbres et des cultures ou de l'élevage**. La présence d'arbres sur les parcelles cultivées ou de haies pour les délimiter offre de nombreux atouts comme la protection des cultures et des animaux en cas de chaleur et de soleil, la limitation de l'érosion du sol, la fertilisation du sol, le stockage de carbone, ou la diversification des revenus par la valorisation des produits qui en sont issus (ex : fruits, bois énergie, etc.).

Depuis les années 60 et le remembrement, de nombreuses haies ont été détruites. **Loin d'être enrayé, le mouvement s'est accéléré ces dernières années** (perte annuelle moyenne de 23 571 km/an entre 2017 et 2021 contre 10 400 km/an entre 2006 et 2014). Le « Pacte en faveur de la haie » et le programme régional « Plantons des haies » favorisent la plantation

de nouvelles haies mais ne compenseront pas les pertes. La protection des haies existantes doit donc être la priorité.

Agriculture de conservation des sols et maraîchage sur sol vivant

L'agriculture de conservation des sols est une approche systémique qui accorde une place centrale au sol et à la matière organique. Le Maraîchage sur Sol Vivant (MSV) est une déclinaison de l'agriculture de conservation pour le maraîchage. Ces pratiques s'appuient sur trois piliers pour produire en favorisant l'agroécosystème. Les sols sont couverts en permanence, les perturbations (travail du sol) sont limitées au maximum et les espèces sont diversifiées pour allonger les cultures et nourrir le sol avec plus de matière organique.



La permaculture

Plus qu'un modèle agricole, la permaculture se présente comme une éthique, une philosophie et une science, fondées sur l'**observation minutieuse des écosystèmes**. Elle regroupe un ensemble de méthodes culturales qui permettent de maintenir la fertilité naturelle du sol, sans recours aux produits phytosanitaires. Dans une exploitation de permaculture, on retrouve une grande diversité de productions, l'espace est optimisé avec un enchevêtrement réfléchi de différentes plantes, les déchets organiques (fumiers, fientes, restes de culture) sont compostés pour servir d'engrais et le recours à la mécanisation est fortement réduit.

L'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine est très diverse : elle rassemble **toutes les pratiques agricoles qui ont lieu en ville**, que ce soit des cultures en pleine terre, hors-sol et sous serre, en toiture ou encore en sous-sol, dans des jardins ou des friches réhabilitées ! Les modalités de gestion sont multiples : fermes urbaines ou jardins et potagers collectifs associatifs. L'agriculture urbaine présente de nombreux bénéfices : rôle éducatif auprès des établissements scolaires, rôle social en tant que lieu de rencontres, rôle environnemental pour lutter contre les îlots de chaleur, etc.

ET CONCRÈTEMENT, QUELLES SOLUTIONS ?

Pour favoriser le développement d'activités de jardins partagés, de **nombreuses collectivités mettent à disposition du foncier**. Ces lieux de vie sociale sont l'opportunité d'une reconnexion des populations à la nature et aux pratiques agricoles. Il y a également des initiatives de vergers communaux, comme **aux Mureaux (78), où la commune a implanté depuis plusieurs années des vergers en libre accès**.

L'association La Sauge porte 3 fermes agroécologiques et participatives, initiées sur des baux d'occupation temporaire. La dernière en date, La Plaine terre à Saint-Denis, dispose de 4 000 m² pour une durée de 5 ans, dans un contexte de transformation urbaine. Ce site offre une terre de qualité, qui permet de cultiver 2 000 m² de surfaces agricoles en cours de certification biologique, avec une production de graines qui alimentent ensuite les deux pépinières de l'association (La prairie du Canal à Bobigny et Terre Terre à Aubervilliers). Le surplus de légumes est distribué localement sous forme de paniers solidaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

- BD sur l'agriculture paysanne en ligne : https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/bd_agri_paysanne.pdf

